



Procès-verbal du Conseil municipal
Du mardi 12 mars 2024

Ordre du jour :

Approbation des Procès-Verbaux des séances du 05/12/23, 11/12/23 et 09/01/24

1. RESSOURCES HUMAINES

- Prévoyance 2025 : délibération pour adhérer au groupement de commande du CDG 24
- Tableau des emplois 2024
- Création de postes

2. ADMINISTRATION GENERALE

- Délibération actant la désaffectation du domaine public routier communal de la parcelle AR 271 et autorisant madame le Maire à signer l'acte d'échange à titre gratuit
- Délibération sollicitant le retrait de la commune de THIVIERS du SMDE au 31/12/2024 et adhésion au SIAEP Nord est Périgord au 1^{er} janvier 2025
- Avis sur l'adhésion de la commune de Alles sur Dordogne au SMDE

3. FINANCES :

- Compte administratif 2023 du budget eaux
- Compte administratif 2023 du budget assainissement
- Compte administratif 2023 du budget cinéma

- Compte de gestion 2023 du budget eaux
- Compte de gestion 2023 du budget assainissement
- Compte de gestion 2023 du budget cinéma

- Affectation des résultats du budget eaux
- Affectation des résultats du budget assainissement
- Affectation des résultats du budget cinéma

- Approbation du budget eaux 2024
- Approbation du budget assainissement 2024
- Approbation du budget cinéma 2024

- Admission en non-valeur

4. CINEMA :

- Tarif cinéma pour la carte d'abonnement
- Convention avec SAGEC pour le poste de médiateur de cinéma

5. URBANISME/ RESEAUX/VRD

- Acquisition du poste de relevage Les Pénassoux
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le SDAEP
- Demande de subvention Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement
- Signature acte notarié servitudes ENEDIS

6. QUESTIONS DIVERSES

Approbation des procès-verbaux des séances du 05/12/23, 11/12/23 et 09/01/24 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les procès-verbaux des Conseils municipaux des 5 et 11 décembre 2023 et 9 janvier 2024.

1. RESSOURCES HUMAINES

2024/03/004 : Prévoyance 2025 : délibération pour adhérer au groupement de commande du CDG 24 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absent : M. DUTHEIL Frédéric

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 18
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 14	Abstention : 0
Nombre de votants : 18	
Procuration : 4	

Objet : Mandat au Centre de gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu les articles L.221-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la négociation et accords collectifs,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Le Maire (ou Le Président) rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

La prévoyance ou « garantie maintien de salaire » couvre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux prévoit que l'employeur doit contribuer à hauteur de 50 % minimum de la cotisation payée par ses agents. Cette participation doit se faire par le biais d'un contrat collectif à adhésion obligatoire

dont les garanties doivent prévoir à minima un maintien de 90 % du salaire net en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité permanente.

Le dispositif réglementaire prévoit donc deux possibilités pour les collectivités, exclusives l'une de l'autre, s'agissant de la couverture prévoyance :

- La mise en place d'une convention de participation conclue par la collectivité effectuant sa propre mise en concurrence,
- L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion.
-

Dans les collectivités territoriales employant moins de 50 agents et rattachées au Comité Social Territorial (CST) du CDG, c'est le CDG qui est compétent pour négocier et conclure un accord qui doit ensuite être approuvé par chaque collectivité qui souhaite adhérer au contrat.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Dordogne a décidé de lancer en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le Centre de gestion proposera une convention de participation dans le domaine de la prévoyance au 3^{ème} trimestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

A l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à la présenter à leur organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Dordogne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021.
- **DONNE MANDAT** au Centre de Gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin que l'assemblée délibérante puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion qui débutera le 1^{er} janvier 2025.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

2024/03/005 : Tableau des emplois 2024 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)(s) avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

Madame le Maire présente au Conseil municipal la mise à jour du tableau des emplois, pour prendre en compte la réussite de nos agents aux examens professionnels, et les avancements de grade au titre de l'ancienneté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des emplois au 1^{er} avril 2024
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

TABLEAU DES EMPLOIS

FILIERES	Catégorie	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes OUVERTS	Postes POURVUS	modif ouvert	solde ouvert	A pourvoir	pourvus
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial	Attaché principal	1	1	1	2	1	1
			Attaché	1	1	0	1	0	1
	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur	1	0	0	1	1	0
	C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ère Classe	5	5	1	5	1	5
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0		0	1	0
			Adjoint administratif	1	1	2	2	1	1
			Adjoint administratif TNC 32H	0	0	1	1	1	0
			Adjoint administratif TNC 28H	0	0	1	1	1	0
			Adjoint administratif TNC 17h	0	0	1	1	1	0
	ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe TNC 10h	1	1	-1	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe TNC 6h15				0	0	1	1	0	1
Adjoint territorial d'animation				1	1	0	1	0	1
POLICE MUNICIPALE	C	C Agent de police municipale	Chef de service de police municipale	0	0	1	0	1	0
			Brigadier chef principal	1	1	1	1	0	1
SOCIALE	C	A.T.S.E.M	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	3	2	1	2	1	2
			Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	1	0	1	0	1

TECHNIQUE	B	technicien territorial	technicien	1	0	0	1	1	0
	C	Agent de Maîtrise territorial	agent de maîtrise	5	3	0	5	2	3
			Agent de maîtrise principal	3	3	0	3	0	3
		Adjoint Technique territorial	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe TNC 32h30	1	1	0	1	0	1
			Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe 35h00	3	3	2	5	2	3
			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	5	5	0	0	0	5
			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TNC 32 h	1	1	0	1	0	1
			Adjoint technique	8	4	-2	6	2	2
			Adjoint technique TNC 32h	1	1	0	1	0	1
			Adjoint technique TNC 31h30	1	1	0	1	0	1
			Adjoint technique TNC 25h	1	1	0	1	0	1
			Adjoint technique TNC 20h	1	1	0	1	0	1
EMPLOIS DE DROIT PRIVE									
	contrat d'apprentissage		1	1	0	1	0	1	
		Sous-total	49	39	10	47	17	37	
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE									
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	2	0	0	2	2	0
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif	2	1	0	2	1	1
			Sous-total	4	1	0	4	3	1
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE SAISONNIER									
TECHNIQUE	C	Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	2	0	0	2	2	0
		Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal	0	0	1	1	1	0
			Sous-total	2	0	0	2	3	0
			TOTAL GENERAL	55	40	10	53	23	38

2024/03/006 : Création de postes :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

Madame le Maire présente le tableau des emplois modifié et rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun autre fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Madame le Maire rappelle la délibération 2023-03-03B sur la création de postes et sollicite son abrogation afin de créer à nouveau des postes, correspondant à la quotité horaire souhaitée pour l'intérêt du service.

Madame le Maire précise que les besoins de la collectivité nécessitent la création de deux emplois d'assistantes de service à la population relevant de la catégorie C et relevant du grade d'adjoint administratif à temps non complet dont la durée hebdomadaire des services est fixée pour le premier poste à 32/35^{ème} et pour le second poste à 28/35^{ème} et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel territorial.

Madame le Maire rappelle que des agents pourront prétendre à l'avancement de grade et seront candidats à des grades supérieurs par de la promotion interne.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce tableau et de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif au 1^{er} juin 2023 à hauteur de 32h00 relatif à la pérennisation de France Services
- 1 poste d'adjoint administratif au 1^{er} juin 2023 à hauteur de 28h00 relatif à la pérennisation de France Services
- 1 poste ATSEM principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2024 à temps complet
- 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet au 1^{er} avril 2024
- 2 postes d'agent de maîtrise au 1^{er} avril 2024 à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2024 à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **ABROGE** la délibération 2023-0303B

➤ **AUTORISE** la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif au 1^{er} juin 2023 à hauteur de 32h00 relatif à la pérennisation de France Services
 - 1 poste d'adjoint administratif au 1^{er} juin 2023 à hauteur de 28h00 relatif à la pérennisation de France Services
 - 1 poste ATSEM principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2024 à temps complet
 - 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet au 1^{er} avril 2024
 - 2 postes d'agent de maîtrise au 1^{er} avril 2024 à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2024 à temps complet.
- **AUTORISE** le cas échéant que les emplois des postes d'adjoints administratifs pourront être pourvus par des agents contractuels territoriaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2024/03/007 : Délibération actant la désaffectation du domaine public routier communal de la parcelle AR 271 et autorisant Madame le Maire à signer l'acte d'échange à titre gratuit :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoit donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

La commune de THIVIERS échange à titre gratuit avec le Département de la Dordogne, en la forme administrative, deux ensembles immobiliers cadastrés 3Saint ROCH » section AS 452 d'une contenance cadastrale de 06a30ca et « 530A Rue du Général LAMY », section AR n°239 et n°271 d'une contenance cadastrale totale de 04a64ca.

Dans le même temps, afin de pouvoir procéder à l'échange, il est impératif de désaffecter la parcelle AR 271 du domaine public routier communal.

Afin de pouvoir signer cet acte d'échange, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESAFFECTE** la parcelle AR n°271 du domaine Public routier communal
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte échange à titre gratuit avec le Département de la Dordogne, en la forme administrative, de deux ensembles immobiliers cadastrés 3Saint ROCH » section AS 452 d'une contenance cadastrale de 06a30ca et « 530A Rue du Général LAMY », section AR n°239 et n°271 d'une contenance cadastrale totale de 04a64ca.

2024/03/008 : Délibération sollicitant le retrait de la commune de THIVIERS du SMDE au 31/12/2024 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

La commune de THIVIERS est membre du SMDE au titre de la protection de la ressource en eau.

Les travaux de réseaux, d'adduction sur les infrastructures relevant du service eaux potables sont réalisés par la commune. L'exploitation du service est confiée à un délégataire de service public, à savoir la SOGEDO.

La commune souhaite vouloir adhérer au SIAEP Nord-est Périgord.

Or à ce jour, il est impossible de pouvoir adhérer à ce syndicat, car la commune de THIVIERS est membre du SMDE pour la protection du point de prélèvement, et cette compétence également détenue par le SIAEP Nord-est Périgord est non sécable. Par conséquent, afin de pouvoir adhérer au syndicat Nord-Est Périgord, il est impératif de solliciter le retrait du SMDE à compter du 31 décembre 2024 et de consulter le SMDE.

Dans le même temps, il est souhaitable de solliciter l'adhésion au SIAEP Nord est Périgord au 1^{er} janvier 2025 et de solliciter l'avis du syndicat nord est Périgord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SE RETIRE** du SMDE à compter du 31 décembre 2024
- **ADHERE** au SIAEP Nord-Est Périgord à compter du 1^{er} janvier 2025.

2024/03/009B : Adhésion - Transfert de la compétence obligatoire « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) - Transfert de la compétence optionnelle Eau potable (bloc 6.32) de la commune de Alles-sur- Dordogne au SMDE 24

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date du 21 octobre 2023, la commune d'Alles-sur-Dordogne sollicite son adhésion au SMDE 24, ainsi que le transfert de la compétence « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) et le transfert de la compétence optionnelle Eau potable (bloc 6.32) pour une exploitation par RDE 24.
- Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 08/12/2023 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion et de transfert de compétences.

Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, l'adhésion et le transfert de compétences de Alles-sur-Dordogne au SMDE 24.

Madame le Maire propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter l'adhésion au SMDE 24 avec le transfert de la compétence « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) et le transfert de la compétence optionnelle Eau potable (bloc 6.32) pour une exploitation par RDE 24 de **la Commune de Alles-sur-Dordogne**.

3. FINANCES :

2024/03/010 : Compte Administratif 2023 – Budget EAUX :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 18
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 18	
Procuration : 4	

Le Conseil municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire.

Après présentation des comptes, il est demandé au Conseil municipal sous la Présidence de M. DOBBELS Michel (Madame le Maire devant quitter la salle au moment du vote), de bien vouloir se prononcer sur :

- L'exactitude des comptes identiques au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,
- L'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,
- Le compte administratif 2023 du Budget EAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** le compte administratif 2023 du Budget EAUX ci-joint.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	36 702.83	G	214 205.65	G-A	177 502.82
	Section d'investissement	B	26 924.54	H	134 524.34	H-B	107 599.80

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	228 077.24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	755 591.91 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	63 627.37	Q= G+H+I+J	1 332 399.14	=Q-P	1 268 771.77

		DEPENSES		RECETTES	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	886 883.57	L	123 490,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	886 883.57	= K+L	123 490,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	36 702.83	= G+I+K	442 282.89		405 580.06
	Section d'investissement	= B+D+F	913 808.11	= H+J+L	1 013 606.25		99 798.14
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	950 510.94	= G+H+I+J+K+L	1 455 889.14		505 378.20

2024/03/011 : Compte Administratif 2023 – Budget Assainissement :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à

M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 18
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 18	
Procuration : 4	

Le Conseil municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire.

Après présentation des comptes, il est demandé au Conseil municipal sous la Présidence de M. DOBBELS Michel (Madame le Maire devant quitter la salle au moment du vote), de bien vouloir se prononcer sur :

- L'exactitude des comptes identiques au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,
- L'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,
- Le compte administratif 2023 du Budget ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** le compte administratif 2023 du Budget ASSAINISSEMENT ci-joint.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 137 402,83	G 202 693,45	G-A 65 290,62
	Section d'investissement	B 210 451,45	H 97 852,45	H-B -112 599,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 38 633,71 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 48 795,84 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 347 854,28	Q= G+H+I+J 387 975,45	=Q-P 40 121,17

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 59 298,00	L 135 540,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 59 298,00	= K+L 135 540,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 137 402,83	= G+I+K 241 327,16	103 924,33
	Section d'investissement	= B+D+F 269 749,45	= H+J+L 282 188,29	12 438,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 407 152,28	= G+H+I+J+K+L 523 515,45	116 363,17

2024/03/012 : Compte Administratif 2023 – Budget Cinéma :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 18
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 18	
Procuration : 4	

Le Conseil municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire.

Après présentation des comptes, il est demandé au Conseil municipal sous la Présidence de M. DOBBELS Michel (Madame le Maire devant quitter la salle au moment du vote), de bien vouloir se prononcer sur :

- L'exactitude des comptes identiques au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,
- L'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,
- Le compte administratif 2023 du Budget CINEMA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le compte administratif 2023 du Budget CINEMA ci-joint.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	197 108.39	G	216 033.40
	Section d'investissement	B	23 833.13	H	0.00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0.00	I	(si excédent) 36 788.89
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0.00	J	(si excédent) 66 844.79
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	220 941.52	= G+H+I+J	319 667.08
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	8 264.40	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	8 264.40	= K+L	0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	197 108.39	= G+I+K	252 822.29
	Section d'investissement	= B+D+F	32 097.53	= H+J+L	66 844.79
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	229 205.92	= G+H+I+J+K+L	319 667.08

2024/03/013 : Compte de gestion 2023 du budget Eaux :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoit donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

Le Conseil municipal après s'être fait présenté le Budget primitif EAUX de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget EAUX de la Commune de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2023.

2024/03/014 : Compte de gestion 2023 du budget Assainissement :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)(s) avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

Le Conseil municipal après s'être fait présenté le Budget primitif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget ASSAINISSEMENT de la Commune de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2023

2024/03/015 : Compte de gestion du budget Cinéma :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

Le Conseil municipal après s'être fait présenté le Budget primitif CINEMA de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget CINEMA de la Commune de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2023.

2024/03/016 : Affectation des résultats 2023 au Budget Eaux 2024 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET EAU - COMMUNE DE THIVIERS		
RESULTATS EXERCICE 2023		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE L'EXERCICE		36 702,83 €
RECETTES DE L'EXERCICE		214 205,65 €
RESULTAT EXERCICE 2023		177 502,82 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS		228 077,24 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE (A)		405 580,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES DE L'EXERCICE		26 924,54 €
RECETTES DE L'EXERCICE		134 524,34 €
RESULTAT EXERCICE 2023		107 599,80 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS		755 591,91 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (B)		863 191,71 €
RESTES A REALISER DEPENSES	886 883,57 €	-763 393,57 €
RESTES A REALISER RECETTES	123 490,00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement		99 798,14 €

AFFECTATION DU RESULTAT		
Couverture du déficit d'investissement		0,00 €
Affectation en réserve		140 000,00 €

REPRISE AU BUDGET PRIMITIF 2024		DEPENSES	RECETTES
Report du résultat d'investissement cumulé (B)	001		863 191,71 €
Restes à réaliser dépenses		886 883,57 €	
Restes à réaliser recettes			123 490,00 €
Affectation en réserve (A)	1068		140 000,00 €
	TOTAUX	886 883,57 €	1 126 681,71 €
Solde de la reprise en investissement pour info			239 798,14 €

Excédent de fonctionnement reporté R 002		265 580,06 €
------------------------------------------	--	--------------

Proposition de Décision d'affectation

Fonctionnement R 002 : 265 580,06 €
Affectation en Réserve R 1068 en Investissement : 140 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats comme ci-dessus indiqué ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2024/03/017 : Affectation des résultats 2023 au budget Assainissement 2024 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

COMpte ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE THIVIERS			
RESULTATS EXERCICE 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE			137 402,83 €
RECETTES DE L'EXERCICE			202 693,45 €
RESULTAT EXERCICE 2023			65 290,62 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS			38 633,71 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE (A)			103 924,33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE			210 451,45 €
RECETTES DE L'EXERCICE			97 852,45 €
RESULTAT EXERCICE 2023			-112 599,00 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS			48 795,84 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (B)			-63 803,16 €
RESTES A REALISER DEPENSES	59 298,00 €		76 242,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	135 540,00 €		
Besoin de financement de la section d'investissement			12 438,84 €
AFFECTATION DU RESULTAT			
Couverture du déficit d'investissement			0,00 €
Affectation en réserve			103 924,33 €
REPRISE AU BUDGET PRIMITIF 2024		DEPENSES	RECETTES
Report du résultat d'investissement cumulé (B)	001	63 803,16 €	
Restes à réaliser dépenses		59 298,00 €	
Restes à réaliser recettes			135 540,00 €
Affectation en réserve (A)	1068		103 924,33 €
	TOTAUX	123 101,16 €	239 464,33 €
Solde de la reprise en investissement pour info			116 363,17 €
Excédent de fonctionnement reporté R 002			103 924,33 €

Proposition de Décision d'affectation

Fonctionnement R 002 : 0

Affectation en Réserve R 1068 en Investissement : 103 924,33

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats comme ci-dessus indiqué ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2024/03/018 : Affectation des résultats 2023 au budget Cinéma 2024 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)(s) avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoit donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET CINEMA - COMMUNE DE THIVIERS			
RESULTATS EXERCICE 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE			197 108,39 €
RECETTES DE L'EXERCICE			216 033,40 €
RESULTAT EXERCICE 2023			18 925,01 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS			36 788,89 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE (A)			55 713,90 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE			23 833,13 €
RECETTES DE L'EXERCICE			0,00 €
RESULTAT EXERCICE 2023			-23 833,13 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS			66 844,79 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (B)			43 011,66 €
RESTES A REALISER DEPENSES	8 264,40 €		-8 264,40 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €		
Besoin de financement de la section d'investissement			34 747,26 €
AFFECTATION DU RESULTAT			
Couverture du déficit d'investissement			0,00 €
Affectation en reserve			10 000,00 €
REPRISE AU BUDGET PRIMITIF 2024		DEPENSES	RECETTES
Report du résultat d'investissement cumulé (B)	001		43 011,66 €
Restes à réaliser dépenses		8 264,40 €	
Restes à réaliser recettes			0,00 €
Affectation en réserve (A)	1068		10 000,00 €
	TOTAUX	8 264,40 €	53 011,66 €
<i>Solde de la reprise en investissement pour info</i>			44 747,26 €
Excédent de fonctionnement reporté R 002			45 713,90 €

Fonctionnement R 002 : 45 713,90 €

Affectation en Réserve R 1068 en Investissement : 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats comme ci-dessus indiqué ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2024/03/019 : Approbation du budget Eaux 2024 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **VOTE** le budget primitif EAUX 2024 qui s'équilibre comme suit (vue d'ensemble ci-après)

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 475 580 ,06 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 1 211 681,71 €

➤ **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	475 580.06 210 000.00
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00 0.00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 0.00 265 580.06
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	475 580.06 475 580.06
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	324 798.14 225 000.00
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	886 883.57 123 490.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif) 0.00 863 191.71
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 211 681.71 1 211 681.71
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 687 261.77 1 687 261.77

2024/03/020 : Approbation du budget Assainissement 2024 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif ASSAINISSEMENT 2024 qui s'équilibre comme suit (Vue d'ensemble ci-après)

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 201 500 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 386 164,33 €

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	201 500,00	201 500,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	201 500,00	201 500,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	263 063,17	250 624,33
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	59 298,00	135 540,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 63 803,16	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	386 164,33	386 164,33
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	587 664,33	587 664,33

2024/03/021 : Approbation du budget Cinéma 2024 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **VOTE** le budget primitif CINEMA 2024 qui s'équilibre comme suit (Vue d'ensemble ci-après)

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 328 713,90 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 53 011,66 €

➤ **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	44 747.26	10 000.00
	*	*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	8 264.40	0.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 43 011,66
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	53 011.66	53 011.66
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	328 713.90	283 000.00
	*	*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0.00	0.00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 45 713,90
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	328 713.90	328 713.90
	TOTAL DU BUDGET (4)	381 725.56	381 725.56

2024/03/022 : Admission en non-valeur :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

Madame le Maire présente les sommes à admettre en non-valeur pour des créances anciennes. Ces sommes sont fournies par le Trésor Public.

Madame le Maire propose d'inscrire les sommes au Budget principal en non-valeur :

- Au compte 6541 : 411.52 €
- Au compte 6542 : 171 €

Soit un total de 582.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire les sommes ci-jointes en admission en non-valeur et d'accepter les admissions en non-valeur de cette créance, listes numéros 5570300615 et 6274770015.

4. CINEMA :

2024/03/023 : Tarif cinéma pour la carte d'abonnement :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

Le cinéma va procéder à un changement de caisse, de façon à être harmonisé avec tous les cinémas du réseau ciné passion. Aussi, il est nécessaire de renouveler toutes les cartes d'abonnement. Pour les abonnés du cinéma, il est proposé de renouveler la carte gratuitement.

Cependant pour les futurs abonnés, il est proposé de facturer la carte d'abonnement à hauteur de 2€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement gratuit des cartes, pour les abonnées, dont la carte est en cours de validité avec le cinéma de THIVIERS.
- **FIXE** le tarif à 2€ pour la carte d'abonnement des futurs abonnés.

2024/03/024 : Adhésion à COAEQUO pour le poste de médiateur de cinéma :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoit donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

La commune de THIVIERS en partenariat avec la CC Périgord Nontronnais a été retenue par la Région Nouvelle Aquitaine afin de financer des postes de médiateur de cinéma. Le Médiateur de cinéma sera mis à disposition du cinéma de NONTRON. Compte tenu qu'un non-titulaire ne peut pas être mis à disposition auprès de deux employeurs publics, il est proposé de faire appel à un groupement d'employeurs.

Ce groupement d'employeurs est COAEQUO ; il s'adresse aux employeurs ayant une activité marchande dans les secteurs de la culture, économie créative et de l'économie sociale et solidaire.

Aussi afin de bénéficier de ce groupement d'employeurs associatif, il est impératif d'adhérer à l'association porteuse du groupement. L'adhésion pour la ville de THIVIERS est de 300€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADHERE** à l'association COAEQUO

- **APPROUVE** le règlement intérieur ci-joint de l'association
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à cette affaire.

2024/03/025 : Acquisition du poste de relevage Les Pénassoux :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 19
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 19	
Procuration : 5	

Madame Christine LASMESURAS DEGLANE, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au débat et quitte la salle au moment du vote.

Lors de la création du lotissement privé les « Pénassoux », les propriétés ont été raccordées sur un système d'assainissement privé via un poste de relevage qui déverse les eaux usées dans le réseau privé.

Le poste de relevage est situé aujourd'hui sur une parcelle privée et est entretenu par un propriétaire privé.

Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir dans le patrimoine communal du système d'assainissement collectif ce poste de relevage. Un découpage parcellaire de la parcelle et une acquisition à titre gratuit par la commune de Thiviers seront engagés.

Un avenant à la concession avec la SOGEDO sera rédigé pour l'entretien de ce poste de relevage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition du poste de relevage Les Pénassoux dans le patrimoine communal du système d'assainissement collectif de la commune
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et signer l'acte notarié.

2024/03/026 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le SDAEP :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

La commune de Thiviers souhaite améliorer et pérenniser le service rendu à l'utilisateur. Ce désir se traduit par la volonté d'avoir une cohérence sur la desserte actuelle conformément avec les documents d'urbanisme, d'améliorer le rendement du réseau ainsi que sa connaissance et enfin d'avoir la certitude de respecter les exigences de sécurité sanitaire de fourniture d'eau destinée à la consommation humaine.

La commune de Thiviers a missionné le bureau d'études ALTEREO en janvier 2024 pour la réalisation d'un Schéma Directeur de l'eau potable (SDAEP) et du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire (PGSSE). Le montant de l'étude est de 70.236 €HT (dont 14.235€HT pour la réalisation du PGSSE).

La réalisation du SDAEP doit permettre à la collectivité de disposer d'un programme de travaux hiérarchisé qu'il sera nécessaire d'engager pour les 10 prochaines années, notamment en vue de définir une stratégie permettant une gestion optimale de la ressource en eau et des infrastructures existantes et à venir.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) est une approche globale destinée à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (EDCH). Cette démarche de gestion préventive, qui relève de la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau (collectivité), concourt à améliorer et fiabiliser la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population.

L'ATD 24 accompagne la collectivité dans la gestion de cette étude pour un montant de 8 000 € HT.

Actuellement, le réseau dispose d'une sectorisation partielle. La réalisation du SDAEP nécessite la pose de nouveaux compteurs qui sera réalisée par la SOGEDO pour un montant de 68.320 €HT.

Des imprévus ont été estimés à hauteur de 8 000 € HT

Le coût total des dépenses est de 224 792 € HT.

Dans le cadre du programme annuel d'aide de l'Agence de l'Eau, il est proposé au Conseil municipal de demander une subvention à l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% du coût total des dépenses.

Récapitulatif dépenses

(en € HT)

Assistance à Maitrise d'ouvrage	8 000,00 €	ATD 24
Schéma Directeur de l'eau potable + PGSSE	70 236,00 €	Réalisée par ALTEREO
dont PGSSE	14 235,00 €	
dont Schéma directeur	56 001,00 €	
Sectorisation	68 320,00 €	Réalisé par la SOGEDO
Imprévus	8 000,00 €	
<hr/>		
Total =	224 792,00 €	
Demande d'aide à l'Agence de l'eau - 50%	112 396,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

2024/03/027 : Demande de subvention Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COUNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie ;

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

La réalisation du Schéma directeur de l'assainissement collectif a mis en évidence des rejets d'eaux usées en milieu naturel, dans le périmètre de protection de la source de la Glane.

Des travaux prioritaires de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur trois secteurs ont été lancés (quartier du couvent, quartier de l'hôpital et rue Léon Leymarie).

Le bureau d'études ALTEREO a été retenu pour une mission de maîtrise d'œuvre. Il est souhaitable de retenir les entreprises fin août 2024 afin de déposer une demande de subvention à l'Agence de l'Eau avant octobre 2024.

Dans le cadre du programme annuel d'aide de l'Agence de l'Eau, il est proposé au Conseil municipal de demander une subvention à l'Agence de l'eau à hauteur de 70% du coût total des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention à l'Agence de l'Eau
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

2024/03/028 : Signature acte notarié servitudes ENEDIS :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric (arrivé à 19h54) ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie.

Étaient absent(e)s avec pouvoir : M. GARREAU Jacky donne pouvoir à M. DUTHEIL Frédéric ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme CRESCENT Sophie donne pouvoir à M. DOBBELS Michel ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à M. BOST Jean-François.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Date de convocation : 26/02/2024	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 15	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 5	

1. L'implantation d'un poste de transformation de courant électrique

Les travaux des lignes souterraines « Thiviers OMT Poteau des Landes » réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires sur le domaine communal.

La parcelle concernée est : Section BD, n°415.

Les droits concédés à la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section BD n°415, portant sur l'occupation d'un emplacement de 25 m².

La présente convention est consentie et acceptée sans indemnité.

2. Passage de ligne électrique souterraine et ses accessoires

Les travaux concernent la ligne souterraine « RENOUV EQUI ELEC – POSTE HLM LES CHADEAUX » réalisés par la société ENEDIS qui ont occasionné l'implantation d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires sur le domaine communal.

La parcelle concernée est : Section : AP, N°506.

Les droits concédés à la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AP n°506, portant sur l'occupation d'un emplacement de 25 m².

La présente convention est consentie et acceptée sans indemnité.

3. Passage de ligne électrique souterraine et ses accessoires

Les travaux concernent la ligne souterraine « RACCORDEMENT RESIDENCE BUILD'ING LIFE » réalisés par la société ENEDIS qui ont occasionné l'implantation d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires sur le domaine communal.

Les parcelles concernées sont : Section : AN, N°403 et N°418.

Les droits concédés à la société ENEDIS sur les parcelles cadastrées section AN n°403 et 418, portant sur l'occupation d'un emplacement de 34 m².

La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnisation totale de dix euros (10,00€)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les trois conventions de servitude avec la société ENEDIS
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes notariés régularisant les trois servitudes accordées à la société ENEDIS

Les sujets ayant été épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h30.

Madame Isabelle HYVOZ
Maire



Monsieur Michel DOBBELS
Secrétaire de séance

